



Avenant N°1 A la convention de service « Etudes techniques et énergétiques des bâtiments publics »

Entre la Commune de **SOLLIES-VILLE**, représentée par son Maire, **Monsieur Nicolas GERARDIN**, dûment habilité en date du _____, ci-après dénommée « la collectivité »,
Et **Territoire d'énergie Var - Symielec**, représenté par son Président, **Monsieur Michel OLLAGNIER**, dûment habilité par délibération n°51 en date du 08/10/2020, Ci-après dénommé « **TE83** »,

Préambule

La collectivité et **TE83** ont signé, le 8 octobre 2024, une convention de service pour la réalisation d'études énergétiques et thermiques de 4 bâtiments publics.

Cela étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'annuler et remplacer :

- L'article 1.1. - « Objet »
- L'article 3.1 « Dépenses des études »

Les autres stipulations de la convention demeurent inchangées et continuent de s'appliquer aux parties.

Article 2 - Modification du point 1.1

Le nouveau paragraphe de l'article 1.1 de la convention annule et remplace le texte existant par :

La collectivité, dans le cadre de l'exercice de sa compétence liée à la rénovation des bâtiments publics confie au prestataire, **TE83**, sur les bâtiments identifiés par elle sur son parc, l'exécution des missions suivantes :

DIAGNOSTIC :

- ETUDE ENERGETIQUE ET THERMIQUE
- REALISATION DE PLANS

Article 3 - Modification du point 3.1

Le nouveau paragraphe de l'article 3.1 de la convention annule et remplace le texte existant par :

Les montants des études sont estimés à :

N°	Bâtiment	Surface (m ²)	Montant plans €HT	Montant plans €TTC	Montant audit €HT	Montant audit €TTC	Subvention ACTEE
1	Hôtel de Ville	749	1 400,00 €	1 680,00 €	2 860,00 €	3 432,00 €	1 430,00 €
2	Salle St Roch	467	1 400,00 €	1 680,00 €	2 860,00 €	3 432,00 €	1 430,00 €
3	Ecole maternelle André Franquin	351	1 400,00 €	1 680,00 €	2 860,00 €	3 432,00 €	2 288,00 €
4	Ecole primaire Jean Aicard	1155	2 800,00 €	3 360,00 €	3 270,00 €	3 924,00 €	2 616,00 €
TOTAL			7 000,00 €	8 400,00€	11 850,00 €	14 220,00 €	7 764,00 €

TOTAL €HT (Plans & Audits)	18 850,00 €HT
TOTAL €TTC (Plans & Audits)	22 620,00 €TTC
Subvention ACTEE (Audits)	7 764,00 €
TOTAL €TTC (Plans & Audits)	14 856,00 €TTC

La commune prend en charge le coût des études effectuées au titre des études sur son territoire, subventions éventuelles déduites, sur la base d'un état de TE83 établi à partir des factures remises par les titulaires des marchés études.

Fait à
Le

La personne habilitée à signer la convention
Pour la commune

Pour « TE83 »
Président de TE83 - SYMIELEC,
Adjoint au Maire d'Ollioules,
Michel OLLAGNIER